



Recours contre station de relevage de lotissement

Par verbose

Bonjour,

Nous avons acquis un bien immobilier l'été dernier à côté duquel un lotissement est en cours de construction. Nous avons découvert ce matin que le lotisseur commence à construire une station de relevage collective à la limite de notre propriété, qui se situe de l'autre côté et en contrebas de la route du lotissement à venir.

D'après ce que nous avons compris, cette station de relevage ne sera pas enterrée car elle doit arriver au niveau de la route, soit environ 1m au-dessus du sol.

Il semble que cette station de relevage ait dans un premier temps été prévue à un autre emplacement, mais que le lotisseur s'est replié sur celui-ci pour des raisons de coûts.

Existe-t-il un recours quelconque vis-à-vis du lotisseur pour minimiser les nuisances de cette station de relevage ?

Merci beaucoup.

Par Al Bundy

Bonjour,

La station doit être prévue par le permis d'aménager : sa mise en ?uvre doit y être conforme.
Est-ce le cas ?

Si non vous devez alerter le maire pour ces travaux réalisés en méconnaissance de l'autorisation, et demander que le PA soit respecté.

Par verbose

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse rapide : je vais essayer d'avoir accès à ce permis d'aménager.